



Contades Finances  
Immobilier à Strasbourg

## NOS HONORAIRES – TARIFS 2023

Type de Transaction	Honoraires														
<b>VENTE d'immeuble à usage d'habitation</b>	<table border="1"><thead><tr><th>Prix de vente</th><th>Honoraires T.T.C.</th></tr></thead><tbody><tr><td>de 1 à 50 000€</td><td>5 000€</td></tr><tr><td>de 50 001€ à 100 000€</td><td>10%</td></tr><tr><td>de 100 001€ à 150 000€</td><td>8%</td></tr><tr><td>de 150 001€ à 200 000€</td><td>7%</td></tr><tr><td>de 200 001€ à 400 000€</td><td>6%</td></tr><tr><td>+ de 400 000€</td><td>5%</td></tr></tbody></table>	Prix de vente	Honoraires T.T.C.	de 1 à 50 000€	5 000€	de 50 001€ à 100 000€	10%	de 100 001€ à 150 000€	8%	de 150 001€ à 200 000€	7%	de 200 001€ à 400 000€	6%	+ de 400 000€	5%
	Prix de vente	Honoraires T.T.C.													
	de 1 à 50 000€	5 000€													
	de 50 001€ à 100 000€	10%													
	de 100 001€ à 150 000€	8%													
	de 150 001€ à 200 000€	7%													
	de 200 001€ à 400 000€	6%													
+ de 400 000€	5%														
Sauf stipulations contraires prévues au mandat															
<b>VENTE de terrain</b>	Forfait de 12% T.T.C du prix de vente														
<b>VENTE d'immeuble et / ou droits à usage commercial</b>															
<b>LOCATION à usage d'habitation</b>	Les honoraires de location sont encadrés par la loi ALUR Le montant T.T.C. imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur La quote-part imputée au locataire ne pourra excéder les plafonds suivants : Honoraires liés à la visite des lieux, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail :														
Dans la limite des plafonds par zone géographique (loi ALUR)	<table border="1"><tbody><tr><td>en zone très tendue</td><td>12 €/m<sup>2</sup> de surface habitable</td></tr><tr><td>en zone tendue</td><td>10 €/m<sup>2</sup> de surface habitable</td></tr><tr><td>pour le reste du territoire</td><td>8 €/m<sup>2</sup> de surface habitable</td></tr><tr><td colspan="2" style="text-align: center;">+</td></tr><tr><td>Honoraires liés à l'état des lieux :</td><td>3€ /m<sup>2</sup> de surface habitable</td></tr></tbody></table>	en zone très tendue	12 €/m <sup>2</sup> de surface habitable	en zone tendue	10 €/m <sup>2</sup> de surface habitable	pour le reste du territoire	8 €/m <sup>2</sup> de surface habitable	+		Honoraires liés à l'état des lieux :	3€ /m <sup>2</sup> de surface habitable				
	en zone très tendue	12 €/m <sup>2</sup> de surface habitable													
en zone tendue	10 €/m <sup>2</sup> de surface habitable														
pour le reste du territoire	8 €/m <sup>2</sup> de surface habitable														
+															
Honoraires liés à l'état des lieux :	3€ /m <sup>2</sup> de surface habitable														
<b>LOCATION à usage professionnel / commercial</b>	<b>30% H.T. du loyer annuel</b> Cette rémunération est partagée entre le bailleur et le preneur sauf convention expresse indiquée au mandat														

CFIMMO – 17 Avenue de la Paix – 67000 STRASBOURG - ☎ 03 88 222 986 📧 [contact@cfimmo.fr](mailto:contact@cfimmo.fr)

Titulaire de la carte professionnelle n°67012018000025292 délivrée par la CCI ALSACE EUROMETROPOLE  
portant la mention « transactions sur immeubles et fonds de commerce »

Garantie RCP TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE Police n° VD 7 000 001 / 20924



PREMIER SYNDICAT FRANÇAIS  
DE L'IMMOBILIER  
DEPUIS 1963